

BVGer E-5830/2019 vom 30. Dezember 2019

Bundesverwaltungsgericht, 2019-12-30, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-5830_2019

FR: TAF E-5830/2019 du 30 décembre 2019

IT: TAF E-5830/2019 del 30 dicembre 2019

Regeste

Asile (non-entrée en matière / procédure Dublin) et renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est admis, en ce sens que la décision du SEM est annulée et la cause renvoyée au SEM pour éventuelle instruction complémentaire et nouvelle décision, dûment motivée.

E. 2

Il n'est pas perçu de frais de procédure.

E. 3

Il n'est pas alloué de dépens.

E. 4

Le présent arrêt est adressé à la mandataire des recourants, au SEM et à l'autorité cantonale.
Le président du collège : Le greffier : William Waeber Jean-Claude Barras Expédition :
Destinataires : - mandataire des recourants (par lettre recommandée) - SEM, Centre fédéral de Boudry, pour le dossier N 719 108 (en copie ; annexe : copie du recours) - Service de la population et des migrants du canton de Fribourg réf. FR° 244063 (en copie)

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.